

## FOIRE AUX QUESTIONS AAP INNOVEZ

////////////////////////////////////

La Foire aux Questions sera mise à jour avec de nouvelles questions régulièrement: pensez à revenir si besoin!

Date de mise à jour: 22/04/24

## QUESTIONS GENERALES

---

### **Combien de projets seront financés par volets ? Quelle est l'enveloppe globale ?**

Il est difficile de répondre précisément : le dispositif dispose d'une enveloppe pluriannuelle dans le cadre du WP4/Innovation de NExT, il sera ainsi reconduit sur les années 2025 et 2026. Le nombre de projets financés par année pourra différer en fonction des projets présents. Le budget total est d'autre part estimé sur une base de financement *moyen* par projet, le nombre total de projets qui seront financés n'est donc pas complètement figé.

### **Quel sera le calendrier pour les années suivantes ?**

Il n'est pas encore défini. Il s'agira probablement d'une levée annuelle, avec un calendrier plus adapté au calendrier universitaire et de dépôt de projets nationaux.

### **Un contrat post-doctoral et/ou ingénieur de recherche peut-il être financé ?**

Oui : ce sont des dépenses éligibles sur les trois volets.

### **S'il y a plusieurs projets par laboratoire/équipe pour un volet : faut-il donner un classement ?**

Non il n'y a pas besoin de donner un classement, mais dans le cadre de plusieurs projets déposés sur un même volet il peut être stratégique de réfléchir en amont au niveau du laboratoire/équipe quels projets déposer car tous ne pourront être financés.

### **Y aura-t-il des frais de gestion ?**

Des frais généraux de gestion et de structure seront versés à l'établissement gestionnaire en sus du budget du projet. Ils auront un caractère forfaitaire de 15% du total des dépenses éligibles et réellement exécutées du projet. Ils ne figureront pas dans l'annexe financière. Le budget du projet est ainsi à monter sur la base du montant max indiqué dans le cahier des charges pour chacun des volets.

### **Mon laboratoire est situé sur plusieurs sites, les équipes hors de Nantes peuvent-elles être intégrées aux projets ?**

Seules les équipes du site nantais peuvent bénéficier de financement NExT. Des collaborations peuvent cependant avoir lieu avec les équipes hors Nantes.

## **VOLET NOUVEAU PARTENARIAT**

---

### **Je ne trouve aucune information concernant la gestion d'une potentielle propriété intellectuelle dans ce volet. Comment est répartie la PI ?**

Sur la page <https://next-isite.fr/aap-innovez/> vous trouverez des « conditions générales » qui décrivent les grandes lignes de ce qui est attendu en termes de propriété intellectuelle dans ce volet. Dans le cadre de ce volet il est demandé au dépôt de dossier une trame de contrat de collaboration : ce contrat sera fourni par votre service valorisation/innovation d'établissement, qui vous accompagnera dans sa construction.

### **Est-ce que les études cliniques sont éligibles ?**

Le volet concerne des nouveaux partenariats de recherche avec une entreprise autour d'un projet scientifique. Les verrous et les nouveautés/différenciations par rapport à l'état de l'art doivent être clairement identifiés. Pour rappel : les associations ne peuvent pas recevoir de fonds NExT.

### **Est-ce que les entreprises qui sont des spin-off du partenaire recherche sont éligibles ?**

Non les entreprises issues des travaux du laboratoire ou des chercheurs impliqués ne sont pas éligibles.

### **Est-ce qu'une entreprise avec laquelle on a signé un MTA est éligible ?**

Oui si seulement un MTA et/ou NDA ont été signés et qu'il n'y a pas eu de création de propriété intellectuelle.

**L'entreprise n'étant pas éligible au financement direct, est-il possible de les solliciter dans la mesure des 30% éligibles pour la sous-traitance ?** Oui c'est possible : il faudra le justifier dans le dossier de candidature.

## VOLET PRÉMATURATION

---

### **Est-ce que le projet peut déjà avoir bénéficié d'une prématuration de la SATT ?**

Si le projet a déjà bénéficié d'une prématuration, quelle que soit la structure d'accompagnement, il faut que le projet déposé soit bien distinct. Dans tous les cas il sera examiné avec attention pour vérifier qu'il n'y a pas de double financement et que le projet est bien délimité.

### **Est-ce que le co-financement doit être à la même hauteur que le financement NExT ?**

Il n'est pas attendu que les deux financements soient égaux, mais il faudra que le montant soit suffisant pour justifier d'aller compléter le budget NExT par un co-financement.

### **S'il y a un co-financement d'une structure de valorisation, comment se passe le portage de projet ?**

Si le projet est accompagné par une structure de valorisation, le financement NExT sera reversé directement à cette structure qui sera opérateur du projet.

## VOLET RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE

---

### **Le volet ressourcement est-il compatible et/ou complémentaire avec le soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen de la Région Pays de Loire ?**

Il s'agit de dispositifs complètement distincts. Le dispositif de la Région Pays de la Loire permet de co-financer des thèses ou postdocs en complément pour les personnes ayant des projets Européens. Le dispositif Ressourcement Scientifique NExT a pour but de permettre aux laboratoires ayant eu des partenariats avec les entreprises de disposer de ressources complémentaires pour mener un projet de recherche amont, qui pourrait répondre à de futurs besoins industriels.

### **Si le volet ressourcement est indexé sur les contrats de collaboration des 3 dernières années, mon laboratoire/équipe ne sera pas éligible, est-ce normal ?**

En effet, le volet ressourcement est basé sur les collaborations des dernières années, de fait des structures n'ayant pas de partenariats avec les entreprises ne seront pas éligibles. Pour les équipes/laboratoires souhaitant développer leur activité partenariale, les volets Nouveau Partenariat et Prématuration seront plus indiqués.

## D'AUTRES QUESTIONS?

////////////////////////////////////

Les questions relatives aux modalités opérationnelles de l'AAP peuvent être adressées à Aurore CARCEL ([aurore.carcel@next-isite.fr](mailto:aurore.carcel@next-isite.fr)), chargée de projets recherche & innovation NExT.

Des services valorisation et innovation des différents établissements se tiennent également à votre disposition pour vous accompagner dans votre montage de projet projet.